Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260534-DE

# CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

***Extrait du registre des délibérations***

***2026–05-34***

**L'an deux mille vingt-six,** le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

**Date de convocation :** 15 mai 2026

**Étaient présents :** M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

**Étaient absents** : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

**Secrétaire de séance** : Mme Chloé BARDIN.

## AFFAIRES GENERALES

## DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LA MISSION LOCALE DE DINAN

Laurent DURNERIN, Conseiller délégué à la Solidarité et aux Affaires sociales, rappelle que les Missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes, de 16 à 25 ans, de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec France Travail dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Créées en 1982, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Grâce à cette approche globale, elles aident à lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Afin de garantir la relation avec les communes, la Mission locale du Pays de Dinan souhaite qu'un référent soit désigné. C'est pourquoi, M. le Maire propose que Laurent DURNERIN, considérant sa délégation, soit désigné pour poursuivre ce rôle.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,***
***Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

**DESIGNE** Monsieur Laurent DURNERIN comme référent communal pour la Mission locale du Pays de Dinan ;

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

*Le Secrétaire de séance*

*Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.*

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Nos imprimés sont produits par l'abrégue imprimeur adhérent IMPRIMVERT® Mod. 540330 - 09/10 Tabrégue